

POUR ALLER PLUS LOIN

—
CONSULTEZ LES «GUIDES POUR AGIR»
et les «Dossier pour en savoir plus» édités par l'ANPE :
vous y trouverez de nombreuses informations très utiles.

—
UTILISEZ ANPE.FR
Le premier site de l'emploi pour ses offres d'emploi,
ses conseils pratiques et sa documentation en ligne.

—
SITES INTERNET
www.anpe.fr | www.cnml.gouv.fr
www.assedic.fr | www.afpa.fr
www.travail.gouv.fr | www.service-public.fr



JANVIER 2006

PLATES-FORMES DE VOCATION pour être recruté sur vos aptitudes



Agence nationale pour l'emploi
Le Galilée - 4, rue Galilée - 93198 Noisy-Le-Grand Cedex
www.anpe.fr

Direction de la communication de l'ANPE © - Com n° 5019 - Nom de l'imprimeur RC PARIS B xxxxxxxx -



 Conseil
national
des missions
locales

Plates-formes de vocation : pour être recruté sur vos aptitudes

Qu'est-ce qu'une plate-forme de vocation ?

— Les plates-formes de vocation ont été créées par l'ANPE pour vous permettre d'accéder à un métier en fonction de vos aptitudes.

— Vous avez des qualités... c'est notre mission de vous aider à les révéler. La méthode que nous utilisons pour cela sort des critères habituels de recrutement que sont le diplôme ou l'expérience professionnelle. Nous évaluons vos capacités à travers des mises en situation. Vous réalisez des exercices pratiques très proches du poste de travail (actes professionnels à réaliser, postures et gestes à adopter, relations dans le travail à gérer). Mais ils ne demandent aucune connaissance technique de votre part. Tout se joue sur vos habiletés !

Quels avantages pour vous ?

— Cette méthode favorise l'accès à l'emploi des jeunes sans expérience et lutte contre les discriminations de toutes sortes. Les seuls critères sont vos aptitudes et votre motivation.

- 56 % des candidats réussissent les évaluations.
- Des offres d'emploi sont proposées à chaque candidat ayant réussi.
- Déjà 40 000 personnes embauchées avec cette méthode.

Comment bénéficier de ces opportunités ?

— Vous devez être accompagné par une Mission locale, dans le cadre d'un Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Ce contrat est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas de diplôme supérieur au Bac. Il peut être signé avec un conseiller Mission locale ou PAIO (Permanence d'accueil d'information et d'orientation). Il définit notamment les actions à prévoir pour trouver un emploi durable.

TÉMOIGNAGE

"Ils m'ont recruté sans voir mon CV. J'ai simplement réussi les exercices".

Marc, 21 ans,
Marne-la-Vallée

VOUS SEREZ ACCOMPAGNÉ VERS DES MÉTIERS QUI EMBAUCHENT...

... et qui offrent de vraies opportunités de carrière. Vous avez un contrat de travail, vous apprenez un métier et gagnez une expérience. Vous pouvez choisir l'hôtellerie-restauration, la grande distribution, les transports routiers ou les métiers du bâtiment, par exemple. Renseignez-vous auprès de votre conseiller Mission locale pour connaître tous les métiers proposés. Vous pourrez, si nécessaire, bénéficier d'une formation (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou d'une adaptation à l'emploi proposé.

VOUS POUVEZ CHOISIR UN AUTRE MÉTIER SI VOUS N'AVEZ PAS RÉUSSI L'ÉVALUATION.

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 3 métiers. Parlez-en à votre conseiller Mission locale, il vous aidera à faire le meilleur choix en fonction des métiers proposés par la plate-forme de vocation de votre secteur.